

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

- > BALCON DE BELLEDONNE
- > LA TERRASSE
- > LES ADRETS
- > SAINT-MAXIMIN
- > TENCIN

3 > 13 ans

11 > 17 ans

TARIFS au 1^{er} janvier 2023 (en TTC)

MERCREDI Tarif matin comprenant le transport et le repas. Tarif journée comprenant le transport, le repas et le goûter l'après-midi. Tarif après-midi comprenant le transport et le goûter.

Quotient familial	Tarif matin avec repas		Tarif journée		Tarif après-midi sans repas	
	Allocataires CAF et MSA*	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Sans repas
0 - 310		2,45 €	1,63 €	4,08 €	3,26 €	1,63 €
311 - 460		3,47 €	2,24 €	5,71 €	4,49 €	2,24 €
461 - 590		4,69 €	3,06 €	7,75 €	6,12 €	3,06 €
591 - 730		6,02 €	3,98 €	10,00 €	7,96 €	3,98 €
731 - 880		7,55 €	5,00 €	12,55 €	10,00 €	5,00 €
881 - 1171		9,08 €	5,92 €	14,99 €	11,83 €	5,92 €
1172 - 1440		11,83 €	7,75 €	19,58 €	15,50 €	7,75 €
1441 et +		14,79 €	9,69 €	24,48 €	19,38 €	9,69 €

VACANCES SCOLAIRES Comprenant le transport, le repas et le goûter l'après-midi

Quotient familial	Tarif Normal		Forfait 3 jours		Forfait 4 jours		Forfait 5 jours		
	Allocataires CAF et MSA*	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**	Hors PAI**	Avec PAI**
0 - 310		4,08 €	3,26 €	11,63 €	9,18 €	14,69 €	11,42 €	17,34 €	13,26 €
311 - 460		5,71 €	4,49 €	16,28 €	12,61 €	20,56 €	15,67 €	24,28 €	18,16 €
461 - 590		7,75 €	6,12 €	22,09 €	17,20 €	27,91 €	21,38 €	32,95 €	24,79 €
591 - 730		10,00 €	7,96 €	28,49 €	22,37 €	35,99 €	27,83 €	42,48 €	32,28 €
731 - 880		12,55 €	10,00 €	35,75 €	28,10 €	45,17 €	34,97 €	53,32 €	40,57 €
881 - 1171		14,99 €	11,83 €	42,73 €	33,24 €	53,98 €	41,33 €	63,72 €	47,91 €
1172 - 1440		19,58 €	15,50 €	55,81 €	43,57 €	70,50 €	54,18 €	83,23 €	62,83 €
1441 et +		24,48 €	19,38 €	69,77 €	54,47 €	88,13 €	67,73 €	104,04 €	78,54 €

Réservation de 2 journées minimum consécutives ou non par semaine de vacances scolaires

Modes de règlement : chèque (à l'ordre du Trésor Public), formules pré-payées (CESU, chèque-vacances), prélèvement automatique, CB par internet (TIPI) > **Directement auprès du Trésor Public du Touvet 15 avenue de Montfillon 38660 LE TOUVET (sur place ou par courrier)**

Et par espèces > **dans les buralistes agréés à l'aide du « QR code » présent sur la facture**

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le premier jour de l'absence.

Les forfaits vacances ne sont pas remboursables.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.

Délai d'annulation et délai d'inscription : voir règlement de fonctionnement (dans les ALSH et sur www.le-gresivaudan.fr)

Le montant déduit suite aux participations des CCAS, autres organismes, sera calculé à partir du tarif appliqué à la famille lors de son inscription, forfait compris.

*Les personnes non allocataires CAF et MSA sont sujettes au même tarif, en fonction de leur dernier coefficient fiscal connu.

** PAI = Protocole d'Accueil Individualisé pour l'alimentaire

www.le-gresivaudan.fr
rubrique Démarches et services

